



Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

N° 6070-08- **13** -2024/PC

Affaire suivie par : Pulué CARLIEZ, Cheffe du service de l'Action Sociale

Koohné, le 22 juillet 2024.

Note de service

Objet : Note portant sur l'organisation du Service de l'Action Sociale à compter du 15.07.2024 au 30.09.2024

Plusieurs communes sont à ce jour dépourvues d'Assistants de Services Sociaux de secteur (ASS). Il s'agit des communes de OUEGOA / POUÉBO / BELEP/ POUUM / KOUMAC / KONE / CANALA / KOUAOUA / HOUAÏLOU / PONERIHOUEN.

Compte tenu de l'absence prolongée de plusieurs assistants de service social et des événements liés au contexte d'actualité du Pays, une continuité de service à la population est assurée selon les modalités suivantes :

Communes dépourvues d'ASS	ASS à solliciter	Dispositions particulières et contacts
OUEGOA POUEBO	Mme WAHETRA Suzie, ASS TOUHO HIENGHENE	Portable professionnel 82.85.58 Mail as.touho-hienghene@province-nord.nc CMS TOUHO au 47.75.10 CMS HIENGHENE au 47.75.00
BELEP POUM KOUMAC	Mme WAIKATA Lucinda, ASS VOH KAALA GOMEN	Permanences téléphoniques tous les jeudis matin de 8h à 12h en contactant le CMS de KAALA GOMEN au 47.75.75 Mail as.voh-kaalagomen@province-nord.nc
KONE	Mme TUTUGORO Florence, ASS POYA- POUEMBOUT	Portable professionnel 97.77.59 Mail as.poya-pouembout@province-nord.nc CMS POYA 47.74.30 CCAS KONE : 47.21.60
CANALA KOUAOUA	Mme GORO ATU Marie Claude, ASS PAIO	N° vert du service au 05.00.70 Mail as.paio@province-nord.nc
HOUAÏLOU PONERIHOUEN	M. GROCHAIN Christian, ASS POINDIMIE	Portable professionnel 91.79.88 Mail as.poindimie@province-nord.nc CME POINDIMIE : 42.72.33

La continuité de service est essentiellement téléphonique, mais des RDV et permanences sur RDV peuvent être organisés à l'initiative des ASS si nécessaire.

Le n° vert du service (joignable au 05.00.70) est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les déplacements des agents du service se limiteront aux situations jugées prioritaires, ou pour raison de service. Ils sont autorisés au sein de la province Nord, sous réserve de pouvoir passer les barrages dans la mesure où leur sécurité n'est pas compromise.

Les permanences physiques sur secteurs pourvus reprennent normalement. Il s'agit des communes de **POYA / POUEMBOUT / VOH / KAALA GOMEN / HIENGHENE / TOUHO / POINDIMIE**. En cas d'empêchement d'un agent de se rendre à une permanence, une affiche sera alors communiquée par ce dernier au CMS dans lequel la permanence devait avoir lieu.

Rappels :

- Pour toutes problématiques relevant de la Protection de l'enfance : Contacter le service de l'Aide Sociale à l'Enfance joignable au 47.73.98 ou sur l'astreinte du service au 70.17.70.
- Pour toutes problématiques relevant de violences conjugales et intra-familiales : Contacter le Service Droit et Protection des Femmes via l'astreinte du CAFED au 71.72.96 ou sur le n° vert du juriste au 05.00.35


Jean-Marc HMALOKO
Directeur
de la Direction des Affaires Sanitaires,
Sociales, de la Prévention et de la Solidarité